

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 14 MARS 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 14 mars 2022 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison LeGrand sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale.

Madame Marie-Ève Allain est absente de la présente séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 mars 2022

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévus en vigueur.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-03-060

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de février 2022
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de février 2022

7. Dépôt des états de revenus et dépenses – Janvier et Février 2022
8. Correspondance
9. Appui à la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie
10. Fin de la période de probation de la directrice générale
11. Dons / commandite
12. Paiements de factures
13. Demandes de stage
14. Crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour résidence intergénérationnelle
15. Soutien à la coopération intermunicipale – Fonds régions et ruralité volet 4
16. Commission de Toponymie – Montée “David”
17. Remplacement d’un membre du comité de suivi MADA
18. Demande de prix – M.J. Brière Inc.
19. Demande de prix – climatisation de l’Hôtel de Ville
20. Demande de prix – équipements pour l’entretien ménager
21. Demande de prix – promenade pour l’Espace culturel et familial et quai du ruisseau
22. Autorisation de destruction de documents inactifs par les Ateliers Actibec 2000 Inc.
23. Demande de prix – améliorations pour le parc Colborne
24. Achat de terrain – matricule 7739-65-7969
25. Publicité – Guide touristique 2022
26. Résolution d’urgence en solidarité avec le peuple ukrainien
27. Résolution – Bouge ! jusqu’au bout du monde
28. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d’emprunt numéro 2022-04 décrétant une dépense de 6 000 000\$ et un emprunt de 6 000 000\$ pour la réfection et agrandissement du Centre Sportif Marco-Sébastien-Cyr
29. Modification du règlement numéro 2019-01 décrétant l’établissement de plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, pour des travaux d’aménagement d’une source d’approvisionnement en eau potable, la construction d’un réseau d’aqueduc et d’égout et d’un système d’épuration des eaux usées et d’autres travaux connexes dans le secteur Gascons, comportant une dépense de 1 217 351.06\$ ainsi qu’un emprunt du même montant remboursable en 40 ans
30. Autorisation de signatures – convention d’aide financière – programme d’aide financière aux infrastructures récréatives et sportives
31. Autorisation pour la directrice générale d’aller en appel d’offres
32. Autorisation pour la directrice générale de procéder à l’ouverture d’un poste de technicien-ne en loisirs
33. Appui financier – Les Habitations Port-Daniel-Gascons
34. Affaires nouvelles
 - a) École Polyvalente de Paspébiac – remboursement de commandite
 - b) Plaintes pour le déneigement de certaines routes
35. Période de questions
36. Levée de la séance

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2022-03-061

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 soit adopté tel que présenté aux membres du conseil.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2022-03-062

5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔT DIRECTS DE FÉVRIER 2022

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que pour la période de février 2022 : la liste des chèques portant

les numéros #911768 à #911882 et #915549 à #915579 au montant de 149 243.18\$, la liste des prélèvements portant les numéros #900757 à #900799 au montant de 74 436.73\$ et les dépôts directs #641 à #669 au montant de 100 808.91\$, le tout pour un grand total de 324 488.82\$ soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffière-trésorière

2022-03-063

6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2022

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de février 2022 au montant de 77 593.96\$ et autorisent le paiement des factures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffière-trésorière

2022-03-064

7. DÉPÔT DES ÉTATS DE REVENUS ET DÉPENSES – JANVIER ET FÉVRIER 2022

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de janvier et de février 2022 soient déposés et adoptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir;

- ✓ Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, 17 mai 2022;
- ✓ Pièce de théâtre sur les métiers reliés à la pêche, École polyvalente de Paspébiac (remboursement de commandite : affaires nouvelles)

2022-03-065

9. APPUI À LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu de proclamer le 17 mai **Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie** et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-066

10. FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Pierre Cyr occupe le poste de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité depuis le 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE sa période de probation est terminée;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Pierre Cyr a réussi sa période probatoire;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons attribue de manière permanente le poste de directrice générale et greffière-trésorière à madame Marie-Pierre Cyr.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-067

11. DONS / COMMANDITE

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise :

- Pour la 44^{ième} édition du Championnat Régional de la coupe Desjardins (du 30 mars au 3 avril 2022 à Chandler) une commandite au montant de 1000\$
- URLS GIM : 300\$ pour une commandite et un plan de visibilité dans le cadre de l'évènement Secondaire en spectacle qui aura lieu en mode virtuel le jeudi 7 avril et vendredi 8 avril 2022;
- Croix-Rouge canadienne : don de 100\$ pour le Fonds de secours pour la crise humanitaire en Ukraine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- ADMQ : facture reliée à l'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ en juin prochain au montant de 539\$, avant taxes (résolution 2022-02-046)
- FQM Assurances Inc. : facture reliée à une modification de police d'assurance au montant de 246.34\$
- Tetra Tech QI Inc. : facture reliée aux honoraires professionnels pour le projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 14 205.10\$ avant taxes. Cette dépense sera inscrite au Programme PRIMEAU
- N & R Duguay : facture reliée aux travaux de réparation après sinistre au CPE P'tits Coquillages au montant de 71 868.03\$ avant taxes. Cette facture sera acquittée en majeure partie par l'indemnité versée par Aequitas, cabinet d'expertise en règlement de sinistres.
- URLS GIM (Unité Régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) : facture reliée au renouvellement de la cotisation annuelle 2022 au montant de 190\$;
- MRC du Rocher-Percé : facture reliée aux différentes quotes-parts payables en 4 versements égaux dont les dates sont les suivantes : le 15 février 2022, le 15 mai 2022, le 15 août 2022 et le 15 novembre 2022. Chaque versement est de 129 663.25\$ pour un total à payer de 518 653\$.
- ENGLOBE : facture reliée au projet d'eau potable et usées – secteur Gascons (du 06/12/2020 au 19/02/2022) pour un montant de 15 930\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au programme PRIMEAU.
- Spectralite/signoplus :
 - Facture reliée au projet de remplacement de pancartes au montant de 20 750\$, avant taxes;
 - Facture reliée au projet de remplacement de pancartes au montant de 73 207.29 moins un crédit accordé de 59 237.50\$, ce qui donne un montant avant taxes à payer de 13 969.79\$
 Ces deux factures seront inscrites à la TECQ 2019-2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffière-trésorière

13. DEMANDES DE STAGE

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, messieurs Henri Grenier et François Beaudin ne participent pas à la discussion ni à la prise de décision sur ce point.

a) Pour un stage sur le patrimoine historique des anciens villages de Port-Daniel et l'Anse-aux-Gascons; Olivier Beaudin, étudiant à la maîtrise en aménagement, option du patrimoine bâti à l'Université de Montréal;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de recevoir comme stagiaire monsieur Olivier Beaudin. Le stage portera sur le

patrimoine historique de la municipalité pour la période du lundi 9 mai au vendredi 2 septembre 2022 (17 semaines).

Adopté à la majorité des conseillers

2022-03-070

b) Pour un stage en gestion de travaux publics municipaux; Marc-André Deraiche, étudiant au baccalauréat en génie civil;

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de recevoir comme stagiaire monsieur Marc-André Deraiche. Le stage portera sur le domaine du génie civil (travaux publics) de la municipalité pour la période du lundi 2 mai au vendredi 26 août 2022 (17 semaines).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-03-071

14. CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES ET SUBVENTION POUR EAU ET ÉGOUT POUR RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde le crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour les résidences intergénérationnelles pour les adresses suivantes :

- 432, route Bellevue, Port-Daniel : 671.13\$
- 187, Chemin de La Rivière, Port-Daniel : 671,13\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-072

15. SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 - PARTICIPATION AU PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE SOUTIEN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités de la MRC du Rocher-Percé désirent présenter un projet de mise en place d'un service de soutien informatique dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Denis Langlois, dûment appuyé de madame Sylvie Blais, il est résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Que le conseil municipal de Port-Daniel-Gascons s'engage à participer au projet de mise en place d'un service de soutien informatique et à assumer une partie des coûts;
- Que le conseil autorise le dépôt du projet de mise en place d'un service de soutien informatique dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Que le conseil nomme la MRC du Rocher-Percé à titre d'organisme responsable du projet de mise en place d'un service de soutien informatique;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-073

16. COMMISSION DE TOPONYMIE – MONTÉE "DAVID"

CONSIDÉRANT la première analyse de la Commission de Toponymie qui suggère de proposer un autre nom pour la désignation de la voie de

communication privée;

CONSIDÉRANT que le "spécifique" ne satisfait pas aux critères de choix de la Commission de Toponymie;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons confirme à la Commission de Toponymie qu'elle souhaite utiliser le terme « Montée David » pour désigner la voie de communication.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-074

17. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE SUIVI MADA

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le remplacement de Madame Claire Roussy par madame Louise Langlois au sein du comité de suivi MADA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-075

18. DEMANDE DE PRIX – M.J. BRIÈRE INC.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat d'une attache arrière – Tracteur Kubota pour la débroussailleuse de M.J. Brière Inc. au montant de 4 666.17\$, avant taxes. Cette facture sera payable sur réception.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-076

19. DEMANDE DE PRIX – CLIMATISATION DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de Tetra Tech QI Inc. pour l'étude sur l'ajout de climatisation à l'Hôtel de Ville au montant de 4 865\$, avant taxes. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-077

20. DEMANDE DE PRIX - ÉQUIPEMENTS POUR ENTRETIEN MÉNAGER

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'achat d'une polisseuse/décapeuse et des accessoires requis pour son utilisation auprès des compagnies Lépine et Uline pour un montant total de 2007\$ excluant les taxes et les frais de transport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-078

21. DEMANDE DE PRIX – PROMENADE POUR L'ESPACE CULTUREL ET FAMILIAL ET QUAI DU RUISSEAU CHAPADOS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons effectue une demande de prix pour la réfection de la promenade à l'Espace culturel et familial et au Quai du Ruisseau Chapados.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-079

22. AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS PAR LES

ATELIERS ACTIBEC 2000 INC.

CONSIDÉRANT QU'en 2019, la municipalité de Port-Daniel-Gascons a mis de l'avant le processus de la gestion de ses documents et ses archives;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2019, deux élagages et deux destructions de dossiers antérieurs et documents inactifs ont été faits;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la destruction de documents inactifs par les Ateliers Actibec 2000 Inc. et autorise le paiement de la facture à sa réception.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-080

23. DEMANDE DE PRIX – PLAN D'AMÉLIORATIONS ET DE DÉVELOPPEMENT POUR LE PARC COLBORNE

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons effectue une demande de prix auprès d'une firme spécialisée afin qu'un plan d'améliorations et de développement du Parc Colborne soit élaboré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-081

24. ACHAT DE TERRAIN – MATRICULE 7739-65-7969

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'achat du terrain, matricule #7739-65-7969 dont le propriétaire est monsieur Henri Chapados au montant de 40 000\$ et autorise le maire, monsieur Henri Grenier et la directrice générale, madame Marie-Pierre Cyr à signer tous les documents relatifs à cette transaction. Les frais d'arpentage, s'il y a lieu, et du notaire seront à la charge de la municipalité.

Cette dépense sera inscrite au projet d'agrandissement et de rénovation du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-082

25. PUBLICITÉ – GUIDE TOURISTIQUE 2022

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la publicité au guide touristique 2022 au montant de 675 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-083

26. RÉOLUTION D'URGENCE EN SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN – LES ÉLU-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu :

Que la municipalité de Port-Daniel-Gascons condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-084

27. RÉOLUTION – AUTORISATION – BOUGE ! JUSQU'AU BOUT DU MONDE

CONSIDÉRANT QU'une course à relais se fera de Carleton-sur mer à Gaspé le week-end du 7 et 8 mai prochains;

CONSIDÉRANT QUE cette course se fera tout le long de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE cette course a pour objectif de promouvoir les saines habitudes de vie et le plaisir de bouger dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les membres organisateurs ont besoin de la permission des municipalités pour courir sur l'accotement des routes désignées sur le territoire;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- autorise le passage aux abords des routes empruntées par le parcours de la course qui aura lieu le 7 et 8 mai prochains sur son territoire;

- Demande au comité organisateur de s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises par le Ministère des Transports et de la Sûreté du Québec et voit à ce que les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-085

28. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2022-04 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 000 000\$ ET UN EMPRUNT DE 6 000 000\$ POUR LA RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN-CYR

Madame Sylvie Blais, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt numéro 2022-04 D
- Dépose le projet du règlement d'emprunt numéro 2022-04 décrétant une dépense de 6 000 000\$ et un emprunt de 6 000 000\$ pour la réfection et agrandissement du Centre Sportif Marco-Sébastien-Cyr.

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2022-04
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 000 000 \$
ET UN EMPRUNT DE 6 000 000 \$
POUR LA RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE
SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN CYR

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons projette de réaliser d'importants travaux visant la réfection et l'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr ;

ATTENDU QUE la Municipalité évalue ce projet de conversion à une somme globale de 6 000 000 \$;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de recourir à un emprunt à long terme pour le financement de l'ensemble des ouvrages projetés ;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet la réalisation de travaux de réfection et d'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr et que le remboursement de l'emprunt est confirmé par une subvention de 66.66% jusqu'à concurrence de 3 335 932 \$ et qu'ainsi l'approbation des personnes habiles à voter n'est pas requise ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame Sylvie Blais lors de la séance du conseil tenue le 14 mars 2022 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,

QUE le conseil municipal de Port-Daniel–Gascons adopte le projet de règlement d'emprunt numéro 2022-04, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule mentionné ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 2022-04 décrétant une dépense de 6 000 000 \$ et un emprunt de 6 000 000 \$ pour la réfection et agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr selon un avant-projet préparé en janvier 2020 par CLDesign et un devis technique pour un appel d'offres de type devis de performance préparé par Consultants O.P.R. le 14 mars 2022 tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la directrice générale et greffière-trésorière en date du 14 mars 2022, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes «A» et «B».

ARTICLE 4

Pour l'exécution des travaux décrétés au présent règlement, le conseil décrète un investissement global n'excédant pas la somme de 6 000 000 \$.

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 6 000 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 6

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention, notamment la subvention accordée dans le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), conformément à la lettre obtenue de madame Isabelle Charest, datée du 15 mars 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe «C».

ARTICLE 9

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents ou contrats nécessaires à l'accomplissement des travaux mentionnés aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

2022-03-086

29. RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01 DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS ET DEVIS, Y COMPRIS LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES, POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET D'UN SYSTÈME D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET D'AUTRES TRAVAUX CONNEXES DANS LE SECTEUR GASCONS, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 1 217 351.06\$ AINSI QU'UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT REMBOURSABLE EN 40 ANS

CONSIDÉRANT l'article 1076 du code municipal, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu;

QUE l'article 8 du règlement numéro 2019-01 soit remplacé par le suivant :

Ce conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue au présent règlement.

Le conseil approprie notamment à la réduction de l'emprunt un montant de 230 000 \$ provenant de la TECQ 2014-2018 conformément à la programmation acceptée le 28 avril 2020 au dossier 1002047, dont un exemplaire est joint en Annexe D ainsi qu'un montant dans le programme PRIMEAU – sous-volet 1.1.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-087

30. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale pour et au nom de la municipalité à signer tous les documents relatifs à la convention d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-088

31. AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET DU CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN CYR

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale de procéder à l'appel d'offres pour le projet de réfection et d'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-089

32. AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PROCÉDER À L'OUVERTURE D'UN POSTE DE TECHNICIEN-NE EN LOISIRS

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à procéder à l'ouverture d'un poste de technicien-ne en loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-03-090

33. APPUI FINANCIER – LES HABITATIONS PORT-DANIEL-GASCONS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-02-042 adoptée le 10 février 2020;

CONSIDÉRANT les lettres datées du 3 mars 2022 de madame Yolande Chouinard, présidente des Habitations Port-Daniel-Gascons ;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de verser la somme de 50 000 \$ à titre de contribution du milieu aux Habitations de Port-Daniel-Gascons. Cette dépense sera inscrite au surplus accumulé de la municipalité.

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de verser une somme de 40 000 \$ en don monétaire aux Habitations Port-Daniel-Gascons et affecte cette dépense dans le fonds éolien de la MRC du Rocher Percé. La somme versée servira à l'achat d'équipements pour l'aménagement extérieur, équipements pour aménager les espaces communs à l'intérieur (salon, salle de soins, salle d'exercices), équipements de loisirs (jeux), équipements et fournitures pour la cuisine. Une reddition de compte devra être remise relativement à la somme versée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

34. AFFAIRES NOUVELLES

2022-03-91

A) REMBOURSEMENT DE COMMANDITE – ÉCOLE POLYVALENTE DE PASPÉBIAC

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons demande à l'École Polyvalente de Paspébiac de retourner la commandite de 1,000\$, versée pour le projet de pièce de théâtre sur les métiers reliés à la pêche, projet qui n'a pas eu lieu. Le conseil municipal invite l'École Polyvalente de Paspébiac à soumettre d'autres demandes s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

a) PLAINTES POUR LE DÉNEIGEMENT DE CERTAINES ROUTES

Des plaintes ont été faites concernant certaines routes :

- route de la Rivière; neige dans les entrées
- route Ange; sortie Nord, dangereuse à cause de buttes. Le déneigeur devrait souffler.

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2022-03-091

36. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 20 h 06.

Henri Grenier, maire

Marie-Pierre Cyr, directrice générale